

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

GOUVERNEMENT DU CANADA

MEMOIRE PRESENTE PAR
L'ASSOCIATION DES EDUCATEURS BILINGUES DE L'ALBERTA

Secrétariat : Saint-Paul, Alberta

1964

RECOMMANDATIONS

- I. Que le gouvernement fédéral fasse tout en son pouvoir pour assister les provinces dans la mise en pratique des recommandations de la Commission Royale d'Enquête sur le Biculturalisme et le Bilinguisme.
- II. Que le gouvernement fédéral invite les provinces à traiter les minorités de langue française avec autant d'équité que le Québec en démontre à l'endroit de la minorité de langue anglaise.
- III. Que le gouvernement fédéral cherche à faire amender, si nécessaire, l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique afin de garantir sans équivoque possible, à travers tout le Canada, les droits des deux langues et des deux cultures principales.
- IV. Que le gouvernement fédéral fasse les démarches nécessaires pour stimuler chez les citoyens une attitude positive envers le bilinguisme, en portant une attention spéciale à l'exemple que pourraient donner le Parlement, le fonctionnarisme et les moyens de communications.
- V. Que l'on respecte l'existence, et que l'on encourage le développement, des langues et des cultures des autres groupes ethniques du Canada.
- VI. Que le gouvernement fédéral favorise les travaux de recherche dans le domaine de l'acquisition de la seconde langue officielle; que le gouvernement fédéral aide financièrement à l'application des découvertes résultant de ces travaux.
- VII. Que le gouvernement fédéral recommande fortement au ministre de l'Éducation de l'Alberta d'établir les services d'un coordinateur compétent de l'enseignement du français aux élèves de langue française. Ce coordinateur serait particulièrement chargé de collaborer à la préparation des cours de français de l'A.E.B.A., et de visiter les classes où se donnent ces cours.
- VIII. Que le gouvernement fédéral invite le ministre de l'Éducation de l'Alberta de faire en sorte qu'à tous les niveaux du primaire et du secondaire les étudiants de langue française, et les autres qui le désirent, puissent recevoir une demi-journée d'enseignement en français, et que les matières enseignées dans cette langue soient considérées exactement de la même façon que les mêmes matières en anglais.
- IX. Que le gouvernement fédéral s'emploie dans toute la mesure du possible à encourager, à soutenir et même à susciter:
 - des travaux de recherche sur toutes les étapes de l'histoire du Canada;
 - la parution et la diffusion, dans les deux langues, de périodiques pour le niveau scolaire, qui fournissent une documentation impartiale, et sur les recherches historiques, et sur l'actualité;
 - la production et la diffusion à travers tout le pays, et pour tous les niveaux scolaires, de manuels d'histoire du Canada qui, s'alimentant de ces recherches, développent chez les jeunes le respect de toute notre histoire, et la fierté d'avoir à en relever le défi.
- X. Qu'en considération de leur apport spécial au pays, les professeurs bilingues puissent jouir de certains avantages: par exemple, de bourses fédérales pour favoriser l'étude des langues et des cultures.
- XI. Que le gouvernement fédéral étudie l'opportunité de créer une sorte "d'Institut bilingue" dont les buts seraient de préparer des instituteurs bilingues, de favoriser leurs rencontres et ainsi de coordonner les travaux dans ce domaine.
- XII. Que des postes de radio et de télévision de Radio-Canada, de langue française ou de langue anglaise, soient établis partout où le minimum de population le justifie.
- XIII. Que toutes les affiches d'ordre public soient dans les deux langues partout au Canada, afin de démontrer le caractère bilingue du pays.
- XIV. Que le gouvernement fédéral invite fortement les compagnies privées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays, à étaler le caractère bilingue du Canada.

L'ASSOCIATION DES EDUCATEURS BILINGUES DE L'ALBERTA

1. L'Association des Educateurs Bilingues de l'Alberta (l'A.E.B.) a été fondée en 1928 sous le nom de l'Association des Instituteurs Bilingues de l'Alberta. En 1946, l'Association a révisé ses constitutions, et depuis, elle prend une ampleur toujours grandissante.
2. Parmi les buts de l'Association, les suivants sont relevés:
 - 1) De promouvoir le développement professionnel de ses membres en tant qu'instituteurs bilingues.
 - 2) De propager et d'encourager l'enseignement du français en Alberta.
 - 3) D'aider à l'application entière et efficace du programme officiel de l'enseignement du français dans les écoles bilingues de l'Alberta.
 - 4) D'encourager, pour le plus grand bien de notre groupe ethnique en Alberta, les enfants canadien-français de talent à poursuivre des études supérieures.
 - 5) D'établir un lien entre, d'une part, les instituteurs bilingues et l'A.C.F.A.; d'autre part, entre les instituteurs bilingues et les commissions scolaires, ainsi que les parents.
3. L'Association compte 400 membres répartis en cinq cercles régionaux à travers la province, à savoir, Rivière-la-Paix, Edmonton, Lac-la-Biche, Saint-Paul et Bonnyville. Les membres de l'Association enseignent dans 47 écoles bilingues subventionnées par l'Etat ainsi que dans deux institutions privées, à environ 7,000 élèves.
4. L'Association est régie par un conseil d'administration provincial où siègent les présidents de chaque cercle régional. Deux comités permanents provinciaux coordonnent le travail bénévole des membres. Les fonds proviennent de la cotisation des membres et d'une perception auprès des élèves qui suivent les cours de l'Association.
5. L'Association voit à organiser et à administrer ses cours de français ainsi que le concours de français annuel de l'Association canadienne-française de l'Alberta (l'A.C.F.A.) Au moins cinq fois par année, les membres des cercles régionaux tiennent des réunions pédagogiques. Les "Instituts français" régionaux, qui ont lieu annuellement, et sont reconnus par l'état, aident au développement et à la formation professionnels des éducateurs. Des conférences pédagogiques sont données périodiquement. Les cinq régions tiennent chaque année un festival de la chanson française, et deux régions un concours oratoire. Depuis deux ans, un voyage interprovincial albertain s'organise pour une trentaine d'élèves méritants des écoles secondaires bilingues. En plus, l'Association collabore étroitement avec l'A.C.F.A.

LE FAIT FRANCAIS AU CANADA TEL QUE CONCU PAR L'A.E.B.A.

6. Avant d'entrer dans le corps de son mémoire, l'Association voudrait donner un rapide aperçu de la façon dont elle envisage le fait français actuel au Canada. Les idées suivantes reflètent les opinions communément tenues par nos professeurs telles qu'ils les ont exprimées dans l'enquête qui a été menée au cours de la préparation de ce mémoire.
7. Certains faits doivent être cités. Les Canadiens français, qui composent actuellement le groupe ethnique homogène le plus considérable de ce pays, en ont été les défricheurs et les premiers habitants européens. Loyaux envers leur pays et ses institutions, ils ont toujours grandement contribué à la culture canadienne. Aussi semble-t-il tout à fait naturel qu'ils ne veuillent pas être considérés dans la même situation "qu'une autre minorité"; qu'ils demandent, comme condition de leur épanouissement, plein droit en ce qui regarde l'égalité linguistique et culturelle.
8. Le caractère bilingue spécial au Canada ne fait pas que reconnaître les aspirations du peuple canadien-français; mais encore il distingue notre pays de la république voisine et le préserve de l'influence de l'américanisme. Il semblerait donc fort avantageux de favoriser la nature distinctive dont se réclament les Canadiens de langue française. Par leur communauté de race, de langue, de culture, d'origine, d'histoire et d'idéal religieux, ne forment-ils pas une véritable nation? Nation loyale au pays cependant, comme en témoigne l'histoire. Et c'est dans l'intérêt de l'unité canadienne que l'on demande aux gouvernements tant fédéral que provinciaux, de voir à résoudre les problèmes nombreux et réels qui se posent dans l'établissement de l'égalité linguistique et culturelle. Pour ce qui est des groupes ethniques autres que ceux des deux peuples fondateurs du Canada, on doit les respecter et les encourager. Non seulement y ont-ils un droit naturel, mais ils le méritent par l'apport dont ils enrichissent le pays.

9. Et il semblerait évident que la solution au problème de l'égalité culturelle et linguistique relève surtout de l'éducation considérée soit dans le domaine de l'enseignement, soit dans le domaine des agences de communication.
10. Déjà, de grands pas ont été faits, et l'A.E.B.A. se réjouit des meilleurs rapports qui s'établissent entre les deux cultures canadiennes. Ne faut-il pas reconnaître comme efforts de compréhension les initiatives suivantes: l'introduction, avec les années, de la monnaie, des timbres, et des chèques bilingues; l'accroissement des postes français ou bilingues de la radio et de la télévision; les traductions simultanées au Parlement et les efforts "bilingues" des parlementaires; les services dans les deux langues de plusieurs organismes du gouvernement fédéral; les efforts déployés à rendre justice quant à la promotion des Canadiens français qui, directement ou indirectement, sont au service du gouvernement fédéral; la tentative récente d'adopter un hymne et un drapeau distinctement canadiens.

DEFINITIONS

11. Les mots **bilinguisme** et **biculturalisme** tels qu'employés dans ce mémoire ont le sens que leur ont donné les professeurs bilingues de l'Alberta lors de l'enquête en préparation du mémoire.
- Le **bilinguisme** est avant tout la reconnaissance d'égalité entre la langue française et la langue anglaise au Canada, l'application de cette égalité variant dans tel ou tel milieu selon l'importance relative du groupe français ou anglais.
 - Le **biculturalisme** consiste dans la conservation et l'enrichissement des deux expressions principales de la vie au Canada.
 - Une **école bilingue** est une école à majorité de langue française ou anglaise, dans les limites de la province de l'Alberta, où l'on enseigne le cours français de l'A.E.B.A.
 - Un **bilingue** est une personne qui peut s'exprimer dans les deux langues officielles du pays.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EDUCATEURS BILINGUES

12. Dans le domaine du français, l'A.E.B.A. doit être, en quelque sorte, son propre ministère de l'Education. L'A.E.B.A., par son comité du programme, doit organiser les programmes d'études de la première à la douzième année. Elle doit choisir et mettre en vigueur les textes convenables à chaque niveau. En plus, elle doit conduire des recherches et des expériences pour l'amélioration de l'enseignement et pour la révision du programme.
13. La mise en vigueur de son programme oblige l'A.E.B.A., à faire face à certains problèmes. Pour faciliter l'adaptation du programme, l'A.E.B.A. doit considérer la grande variété de la connaissance du français parlé et écrit parmi les élèves. La variété des milieux, allant du milieu exclusivement français jusqu'au milieu exclusivement anglais, influence aussi cette adaptation. De tels problèmes augmentent décidément la difficulté de choisir des textes adaptés aux élèves. Il est donc nécessaire de faire des études sérieuses de ces problèmes. Jusqu'à présent l'Association, à elle seule, n'a pu qu'ébaucher de telles études.
14. Il faut aussi mentionner un problème d'un autre ordre, celui du coût des livres français. Le coût des livres ne rend pas plus agréable la tâche de faire les changements requis pour améliorer le programme français. Il est entendu qu'il faut plusieurs livres pour l'enseignement d'une langue. Le prix d'achat des livres nécessaires à l'enseignement du français est souvent égal au prix de location de tous les autres livres et les parents, naturellement, en déplorent le coût.
15. L'Association voit annuellement à préparer, administrer et corriger les examens écrits du Concours de français de l'A.C.F.A., auprès de 6.500 élèves bilingues. Tâche assez lourde. D'autant plus qu'en 1963-1964, par exemple, en raison des expériences entreprises on a dû préparer jusqu'à trois séries d'examens différents pour chaque année.
16. L'Association organise annuellement un "Institut français" dans trois régions. Certaines difficultés se présentent: le manque de temps pour l'organisation, le manque de spécialistes, le manque d'argent. Parfois, on ne permet pas aux professeurs d'y assister pendant l'heure des classes.

17. L'Association se charge, dans les limites de ses maigres ressources, de se prévaloir des services de spécialistes et de conférenciers, afin d'aider les professeurs à améliorer leur enseignement du français.
18. L'Association organise annuellement le festival de la chanson française pour tous ses élèves et le concours oratoire dans deux régions. Ces deux activités, qui nécessitent un surcroît de travail, permettent de rendre la langue plus vivante et plus active. Il est à noter que l'Association ne reçoit aucun octroi pour l'organisation de ces activités et que leur préparation doit se faire pendant l'heure de français.
19. Pour qu'un noyau d'élèves se rendent compte, d'une façon tangible, de l'existence de la culture française et qu'ils rapportent le fruit de leurs expériences à leurs confrères, l'A.E.B.A. organise, depuis deux ans, le Voyage Interprovincial Albertain (VIA) pour une trentaine d'élèves bilingues de la province. Le voyage est rendu possible grâce à l'assistance du ministère des Affaires Culturelles de la province de Québec.
20. Beaucoup de professeurs ont fait leurs études pré-universitaires à des écoles où l'on n'offrait qu'une heure de français par jour, et ont reçu leur formation professionnelle aux institutions pédagogiques des provinces à majorité anglaise; il n'est donc par surprenant qu'environ la moitié des professeurs eux-mêmes admettent qu'en raison de leurs tournures de phrase et de leur vocabulaire déficient et anglicisé, ils ne se sentent pas compétents pour l'enseignement de la langue française.
21. Cette situation, ajoutée aux autres, ne peut exister sans effets déplorables sur l'enseignement du français. Aussi, l'Association apprécie fortement la création récente, en 1963, du Collège d'Education à Edmonton qui, dorénavant, préparera les professeurs bilingues à l'enseignement du français, selon les conditions spéciales des milieux où se trouvent les élèves bilingues.
22. L'Association estime que l'enseignement du français de l'A.E.B.A., en présence des difficultés décrites, surajoute au travail et aux responsabilités du professeur bilingue et met à l'épreuve toutes ses capacités. Elle considère que le professeur bilingue, présent ou futur, a besoin d'aide et d'encouragement tangibles, comme, par exemple, les bourses d'études fédérales. Les professeurs bilingues croient que la création d'une sorte d'institut bilingue dont les buts sont indiqués à la recommandation #11, s'avérerait un moyen très efficace de formation au bilinguisme.
23. Les problèmes de l'enseignement du français à l'école se trouvent intensifiés par le milieu à prédominance anglaise où vivent les jeunes bilingues de l'Alberta. Au foyer, les parents parlent souvent mieux l'anglais que le français, et la langue de tous les jours est farcie d'anglicismes et d'intonations anglaises. Le peu de français entendu hors du foyer est du même calibre. Les agences de communication - la télévision, la radio, le cinéma, les revues, les journaux, les affiches, les panneaux-réclame - sont presque exclusivement en anglais.
24. Par déférence et par nécessité, il suffit de la présence d'une seule personne de langue anglaise, pour que la conversation, les réunions, les sermons, les discours se fassent en anglais.
25. Le jeune bilingue a donc peu de chance de perfectionner sa maîtrise de la langue française, et l'école ne l'aidera guère davantage, surtout à partir de la quatrième année, où il n'aura chaque jour qu'une heure de français. Son vocabulaire français est très limité puisqu'il ne s'étend pas aux autres matières de classe, et que la plupart de ses livres sont en anglais.
26. Etudiants, parents, professeurs, tous attachent une grande importance à la réussite dans les cours du ministère de l'Education, surtout au succès des examens de neuvième et douzième années. Ainsi les cours dont la langue d'instruction est l'anglais éclipsent en importance l'enseignement du français chez les étudiants bilingues.
27. Certains organismes influents dans le domaine de l'éducation se montrent indifférents, et vont même jusqu'à s'opposer à l'enseignement du français, et cette attitude ne peut que nuire au développement du bilinguisme.
28. A cause de tous ces facteurs, le jeune bilingue en vient à manifester vis-à-vis de sa langue et de sa culture une attitude d'indifférence pouvant même aller jusqu'à l'aversion. Il se sent forcément un citoyen de deuxième zone.

TEMPS CONSACRE A L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS

29. D'après ses derniers règlements (1964) le ministère de l'Éducation permet que l'on enseigne toute la journée, sauf un minimum d'une heure d'anglais oral, aux élèves bilingues des première et deuxième années. En troisième année, deux heures peuvent être consacrées au français. De la quatrième à la neuvième année inclusivement, l'élève bilingue ne peut recevoir qu'une heure de français par jour. Au niveau supérieur, quarante minutes sont de rigueur.
- En plus le ministère de l'Éducation permet aux élèves bilingues de recevoir des explications en français dans les matières autres que le cours de français. Mais le plus souvent, cela ne s'avère possible que dans les classes exclusivement françaises.
30. Un examen des écoles bilingues révèle que plusieurs facteurs contrecarrent les avantages possibles de l'enseignement en français dans les trois premières années, surtout les écoles centralisées. Parmi ces facteurs, il faut relever la présence d'élèves de langue anglaise dans la classe, le manque de professeurs qualifiés à ce niveau, la pression défavorable de la commission ou de l'administration scolaire, et parfois de parents qui n'en voient pas toujours l'utilité et l'importance. Chez plusieurs professeurs, il existe aussi la crainte, fondée ou non, de recevoir des rapports défavorables de l'inspecteur s'ils se montrent trop enthousiastes à l'égard du français.
31. L'enquête faite auprès des professeurs révèle aussi qu'en moyenne, un peu moins d'une demi-journée est consacrée à l'enseignement du français dans les deux premières années, alors que l'acte scolaire permet que l'enseignement pendant toute la journée, sauf une heure, se fasse en français.
32. Les membres de l'A.E.B.A. croient qu'une heure de cours en français par jour de la quatrième à la douzième est nettement insuffisant pour donner une formation et une mentalité françaises à l'élève bilingue. Ils réclament une demi-journée d'enseignement en français. Si l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique doit être amendé pour garantir le privilège de la demi-journée en français, les membres prient le gouvernement fédéral d'entreprendre toutes les démarches nécessaires au changement désiré.

BICULTURALISME

33. Les Franco-Albertains, isolés comme ils le sont, ne réussissent à acquérir qu'une très pauvre culture. Selon le sondage effectué lors de l'enquête environ un tiers seulement des professeurs et un sixième des élèves connaissent les artistes, les écrivains et les peintres canadiens-français. L'établissement de postes de radio et de télévision français s'avère donc d'une urgente nécessité.
34. A cette question de culture se rattache la façon d'enseigner l'histoire du Canada. Le programme, en quantité et en teneur, met en relief le côté anglais de l'histoire, ce qui tend à passer sous silence la participation des Canadiens français à l'histoire du pays. N'est-il pas inévitable que se propage, chez les élèves de langue française, un sentiment d'infériorité? Et ne serait-ce pas tout à fait opportun d'encourager la publication de manuels impartiaux d'Histoire du Canada?

AUTRES DIFFICULTES PROFESSIONNELLES

35. Quoique le nombre des membres de l'A.E.B.A. soit restreint, et que les finances de l'Association soient limités à un budget d'environ \$6,000, les professeurs bilingues néanmoins organisent et administrent de façon bénévole, en plus de leur travail régulier, une quantité de services linguistiques et culturels indispensables au maintien du fait français en Alberta.
36. Le manque de surveillance adéquate de l'enseignement du français en diminue l'efficacité. Le ministère de l'Éducation ne fournit pas d'inspecteurs pour visiter les 350 classes où s'enseigne le français de l'A.E.B.A. Deux visiteurs volontaires bénévoles et à temps partiel, nommés par l'Association Canadienne-française de l'Alberta, visitent brièvement les classes, lorsqu'ils y sont autorisés par les commissions scolaires locales. Dans certaines écoles centralisées, cette visite est tout au plus tolérée, voire même refusée par les autorités. De plus, les visiteurs ainsi choisis ne sont pas toujours qualifiés, et par le fait même, ne jouissent pas toujours de la confiance des professeurs. L'Association constate donc la nécessité d'inspecteurs qui seraient au courant des programmes de l'A.E.B.A., et qui seraient payés par le ministère de l'Éducation.

CONCLUSIONS

1. L'A.E.B.A. croit que tout citoyen qui désire devenir bilingue doit avoir à sa disposition les moyens nécessaires à cette réalisation.
2. L'A.E.B.A. croit que, de tous les changements que nécessitera l'épanouissement du bilinguisme et du biculturalisme au pays, les plus considérables devront s'effectuer dans le domaine de l'éducation.
3. L'A.E.B.A. croit que la responsabilité de faciliter l'épanouissement du bilinguisme et du biculturalisme pèse, d'abord, sur le gouvernement fédéral et, ensuite, sur les gouvernements provinciaux.
4. L'A.E.B.A. croit que le bilinguisme et le biculturalisme se répandront plus vite si l'élite du pays s'efforce de créer un climat de bonne entente et d'harmonie entre les groupes ethniques.
5. L'A.E.B.A. croit que les groupes ethniques autres que le groupe anglais et le groupe français, méritent l'encouragement de tous les citoyens pour maintenir leurs caractères distinctifs.
6. L'A.E.B.A. croit que le bilinguisme et le biculturalisme sont des moyens de cohésion et d'union, et non pas des moyens de division et de séparation, entre les Canadiens.